

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
ROIFFIEUX

Séance du **21 août 2012**

L'an deux mil douze et le vingt un août à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de ROIFFIEUX, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Maurice BERCHU**, Maire.

Présents : Mmes et Mrs AUBERT Jocelyne, BOROT Valérie, CHAMBON Martine, CLAVIER Philippe, DELORD Christophe, GRENIER Françoise, HEYRAUD Gérard, JAMONAC Claude, MARTEL Danièle, POIX Christèle, RACAMIER Nathalie,

Absent ayant donné pouvoir: M CHAZOT Franck, (M CLAVIER Philippe), Mme CLEMENT Nathalie (Mme. BOROT Valérie), M FAURIE Christophe (M DELORD Christophe), Mme MICHAUD Françoise (M BERCHU Maurice), M PASCAL Joël (Mme CHAMBON Martine), M TETE Jean Louis (Mme GRENIER Françoise)

Absent : MAULARD Alain

Absent excusé : Mme FROMENTOUX Chantal, M GOUDARD Thierry,

Arrivée en cours de séance :

Secrétaire de séance : Mme BOROT Valérie.

Date d'affichage et d'envoi de la convocation : le mercredi 08 août 2012.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 26 juin 2012

Présents : 12 Votants : 18 Pour: 16 Abs : 2 Contre : 0

2012.07.01 – AUTORISATION DE SIGNATURE DES AVENANTS CONCERNANT LE MARCHE PUBLIC DE RENOVATION DE LA SALLE DE LA GARDE

Monsieur le maire informe le conseil municipal que des travaux supplémentaires sont nécessaires pour la rénovation de la salle de la Garde, ils concernent le lot 1 Terrassement VRD Gros œuvre le lot 4 peintures et le lot 7 « Equipement sportif ».

Le montant de l'avenant n° 1 du lot 1 « Terrassement VRD Gros œuvre » s'élève à 1 360€ HT soit 1 626.56€ TTC, ce qui porte le montant total du lot à 38 392.80 € HT soit 45 917.79€ TTC.

Le montant de l'avenant n°2 du lot 4 « isolation » s'élève à 7 140.00€ HT soit 8 539.44€ TTC ce qui porte le montant total du lot à 22 887.15€ HT soit 27 373.03 € TTC.

Le montant de l'avenant n°3 du lot 4 « peintures intérieures » s'élève à 4 154.00€ HT soit 4 968.18€ TTC ce qui porte le montant total du lot à 27 041.15€ HT soit 32 341.21 € TTC.

Le montant de l'avenant n° 1 du lot 7 « Equipement sportif » s'élève à 224.40€ HT soit 268.38 € TTC, ce qui porte le montant total du lot à 10 690.10 € HT soit 12 785.36€ TTC.

Monsieur le maire précise que le montant de ces avenants n'ont pas d'incidence budgétaire suite aux économies réalisées sur le lot 6 « sol sportif ».

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **Adopte l'avenant n°1 pour le lot 1 d'un montant de 1 360€HT soit 1 626.56€TTC.**
- **Adopte l'avenant n°2 pour le lot 4 d'un montant de 7 140.00€HT soit 8 539.44€TTC.**
- **Adopte l'avenant n°3 pour le lot 4 d'un montant de 4 154.00€HT soit 4 968.18€TTC.**
- **Adopte l'avenant n°1 pour le lot 7 d'un montant de 224.40€HT soit 268.38€TTC.**
- **Autorise monsieur le maire à signer ces avenants.**

Présents : 12

Votants : 18

Pour : 18

2012.07.02– LOYER MAISON CAILLET

Monsieur le maire rappelle aux conseillers municipaux que la commune est propriétaire d'un appartement, situé 12 rue de la forge, Maison CAILLET, celui-ci est loué à M. GIRARD et M.LABOURY depuis le 1^{er} septembre 2009.

Conformément au bail de location, le loyer est révisable le 1^{er} septembre de chaque année.

Pour mémoire le loyer a été augmenté en 2011 il actuellement de 570€ hors charges.

Considérant l'indice de référence, le loyer peut être porté à 582€

Monsieur le maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter le loyer cette année.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **Décide de ne pas augmenter le loyer du logement il reste donc à 570€ hors charges.**

Présents : 12

Votants : 18

Pour : 18

2012.07.03– DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le maire informe les conseillers municipaux que le Conseil Général propose de subventionner les communes qui souhaitent réaliser des travaux d'économie d'énergie. Suite à un diagnostic global sur les différentes sources de consommation énergétique, il apparaît que l'éclairage public est le poste le plus important et que le remplacement des ballons fluorescents soit la priorité d'autant qu'à l'horizon 2015, ils ne devront plus être utilisés.

Après une première évaluation, il apparaît que les quartiers les Sables, les Tilleuls, Suc de la Garde, Rochessieux, Le Chaumel, Pre Massat, Le Fraissee, Pêche Morel, La Maladière, Le Grand Pré, Le Bourg comptent environ 150 ballons fluorescents, qu'il conviendrait de remplacer.

Le coût du remplacement est d'environ 90 000€, monsieur le maire propose de solliciter l'aide financière maximale de la part du Conseil Général.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **Sollicite auprès du Conseil Général l'aide maximale pour le changement des ballons fluorescents**

Présents : 12

Votants : 18

Pour : 18

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la satisfaction exprimée par le capitaine Mathevet , pour la parfaite organisation de la revue du 14 juillet à laquelle ont participé les différents corps de sapeurs pompiers du bassin.

Monsieur JAMONAC Claude rappelle que la journée éco-citoyenne organisée en partenariat avec les écoles a rencontré un vif succès et que les deux écoles souhaitent renouveler cette action.

Monsieur JAMONAC Claude rappelle qu'un concours photos est organisé par le Conseil Municipal Enfants, les enfants qui souhaitent y participer ont jusqu'au 30 septembre pour le faire, toutes les modalités de participation sont sur le site internet de la commune.

Madame Borot Valérie présente aux conseillers municipaux les comptes rendus des commissions d'urbanisme du 19 juin et 05 juillet 2012.

Madame Borot Valérie informe les conseillers municipaux qu'une commission communication aura lieu la semaine prochaine afin de préparer le bulletin municipal.

Levée de séance 21h20.